SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois juillet deux mille vingt s’est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents:**

Mmes RODET Claudine, GRAVELAT Marie-José, BECUE Marie-Agnès, CARRE Hélène, Gary Catherine,

Mrs JAROSZ Jean-Robert, TURGNE Noël, BORDONADO Claude, MATHIEU Gérard, POL Frédéric, THOMAS Romain.

Mme GRAVELAT Marie-José a été élue secrétaire de séance.

Mme RIVET Sandra, secrétaire de mairie est présente, à la demande de Mme le Maire.

**Ordre du jour :**

En apparté, Monsieur Romain THOMAS interpelle Madame Hélène CARRE présidente du SIVOS sur un point hors ordre du jour.

1. **Election des délégués aux élections sénatoriales de septembre 2020**

Après avoir expliqué le déroulement de ces élections, Madame le Maire demande si il y a un ou une conseillère volontaire pour être délégué (e) titulaire pour voter lors de cette élection. Aucun candidat ne se manifeste. Madame le Maire se propose titulaire. Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Madame Claudine RODET est élue déléguée titulaire avec 10 voix pour et un nul.

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués suppléants (également à bulletins secrets) qui sont au nombre de trois. Trois conseillers se proposent à tour de rôle :

Monsieur Claude BORDONADO est élu suppléant avec 9 voix, 1 nul et 1 blanc.

Madame Marie-José GRAVELAT est élue suppléante avec 8 voix pour, 2 blancs et 1 nul.

Monsieur Jean-Robert Jarosz est élu suppléant avec 10 voix pour et 1 nul.

1. **Délégation au centre de gestion pour lancement appel d'offres mutuelles prévoyance/santé**

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que le centre de gestion procèdera en 2021 au lancement d'un nouvel appel d'offres concernant les garanties d'assurance mutuelle santé et prévoyance maintien de salaire des agents. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et donne mandat au centre de gestion pour cet appel d'offres. Elle indique également que cette consultation n'engage pas la commune qui se réserve le droit d'accepter ou non la proposition finale. Accepté à l'unanimité.

1. **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Suite au conseil municipal du 18 juin, 4 nouveaux noms sont proposés en titulaires sur les 12 demandés; Madame BERTHELOT Lydie, Monsieur LUSSON Mickael, Monsieur RAGUET-BOUILLON Christophe, Madame VASSAUX Dominique.

Les 12 titulaires qui seront proposés au centre des impôts sont, par ordre alphabétique : Mr Eric BEAU, Mme Lydie BERTHELOT, Mme Evelyne BRISSON, Mr Denis JACQUET, Mme Marie-Thérèse LEFORT, Mr Mickael LUSSON, Mr Damien MEGE, Mme Valérie PRINCE, Mr Christophe RAGUET-BOUILLON, Mr Alain SEGUIN, Mr Philippe TOUCHARD, Mme Dominique VASSAUX. Six d'entre eux seront désignés pour siéger à la commission.

Les suppléants proposés sont : Mr Christian BUIS, Mme Maryline CARTON, Mr David DASSE, Mme Catherine DELISLE, Mr Gérard EMON, Mr Jean-Luc FLAUD, Mr Sébastien GAISNON, Mr Hervé GARY, Mr Fabrice LAVALETTE, Mr Thierry SEGUIN, Mr André TURGNE, Mr Cyril VALOTEAU. Six d'entre eux seront désignés suppléants. Accepté à l'unanimité.

1. **Retrait/modification délibérations visées en Préfecture**

Madame le Maire indique à l’assemblée qu’il convient d’apporter des modifications dans les délégations attribuées au Maire prises en séance du 30 mai dernier.

Les délégations attribuées au Maire sont modifiées ainsi :

1° - D’arrêter et modifier l’affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - De prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que tout décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° - De passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités de sinistres y afférentes et les remboursements des compagnies d’assurance suite à des avenants ;

4° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

6° - D’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° - De décider l’aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;

8° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions civiles, pénales ou administratives.

10°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€ ;

11°- De signer la convention prévue par l’avant-dernier alinéa de l’article L.311-4 du code de l’urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d’équipement d’une zone d’aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l’article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

12°- D’autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l’adhésion aux associations dont elle est membre ;

Par ailleurs, Madame le Maire indique qu’il convient d’annuler les délibérations portant désignation des délégués au Syndicat Mixte des Bassins de l’Eau (SYMBA) et des délégués au Pays Ouest Charente. En effet, la collectivité n’adhère pas directement à ces syndicats ; il s’agit de la Communauté de Communes du Rouillacais qui détient la compétence qui désignera elle-même ses représentants. Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres votants autorisele retrait de ces délibérations.

Concernant les délégués au SILFA, deux titulaires et deux suppléants avaient été nommés; il ne faut qu'un titulaire et un suppléant. A l'unanimité, Mr Frédéric POL est désigné délégué titulaire et Mr Noël TURGNE suppléant.

1. **Indemnisation pour frais de mission**

Lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service ou pour une formation ou une mission, les agents peuvent prétendre au remboursement des frais de transport, repas... Ces frais sont fixés à 15,25 euros pour le repas, 60 euros pour un hébergement plus des frais de transport fixés par arrêté ministériel (indemnités kilométriques). Accepté à l'unanimité.

1. **Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les personnes devant siéger à cette commission.

Madame Marie BECUE est désignée dans les fonctions de conseillère municipale ;

Madame Evelyne BRISSON dans les fonctions de déléguée de l'administration ;

Monsieur Roland Turgne dans les fonctions de délégué du tribunal.

Accepté à l'unanimité.

1. **Attribution prime exceptionnelle aux agents – COVID19**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents ayant télétravaillé, effectué du présentiel durant le confinement lié à l'épidémie de coronavirus; Après avoir demandé l'avis des conseillers, Madame le Maire propose une enveloppe globale de 1 000 euros pour les agents qui se sont trouvés dans cette situation. Il est attribué 500 euros à Mme Sandra RIVET, secrétaire, 300 euros à Mr Eric BERNARD, employé communal et 200 euros à Mme Evelyne BRISSON, gérante postale. Les modalités de versement seront fixées par arrêté du maire. Accepté à l'unanimité.

**Informations diverses**

Formation obligatoire des élus locaux ayant reçu délégation :

Madame le Maire propose d'inscrire 500 euros au budget pour couvrir ces frais de formation; Mr Jean-Robert JAROSZ a fait le choix de la formation « base du droit de l'urbanisme »; Mr Noël TURGNE n'a pas encore choisi; Mme Marie-José GRAVELAT, la législation funéraire et Madame le Maire responsabilité des élus et règlement intérieur du conseil municipal. Ces formations seront dispensées sur septembre, octobre, novembre et décembre.

Présentation des divers devis d'investissement 2020

Après un rappel des diverses dépenses impératives à inscrire au BP 2020, notamment 18 000 euros pour la chaudière de l'école, la somme de 26 910,23 euros pour le sous-sol de l'école, 4 320 euros de frais d'architecte, la somme de 10 121,40 euros pour les travaux de voirie sur la RD 381 au niveau des Maisons neuves, pour conserver une situation financière correcte, il serait judicieux de se limiter à une dépense supplémentaire n'excédant pas 20 000 euros.

Après étude des devis, l'entreprise Ecopatcher est retenue pour des travaux de voirie pour un montant de 4 213,75 euros HT, une partie du FDAC sur la route de Plaizac pour un montant de 15 300,50 euros HT. Le conseil valide ces choix.

Les autres travaux prévus seront réalisés les années suivantes; les riverains de la rue Champ du Moulin seront avertis par courrier que les travaux prévus ne seront pas réalisés cette année.

Festivités du 14 juillet :

Celles-ci ne peuvent être organisées cette année (courrier de Madame la Préfète du 1er juillet 2020).

Présentation de 2 devis pour travaux de fonctionnement par Mr JAROSZ :

Devis de l'entreprise TEMPERAULT de 3 725,14 euros pour travaux de zinguerie à l'école et travaux de toiture sur l'église.

Devis de l'entreprise AUDUBERTEAU de 882,80 euros pour travaux dans WC publics place Philémon Martin.

Eté actif : Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une activité escrime se déroulera dans la cour de l'école à la demande de l'Office du Tourisme du Rouillacais dans la cadre des activités été actif mises en place par le Département.

Commission d'appels d'offres :

Monsieur Claude BORDONADO après s'en être expliqué, indique qu'il serait judicieux de modifier les membres devant siéger dans cette commission; le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modifications; délégués titulaires ; Mrs Claude BORDONADO, Frédéric POL, Romain THOMAS; Délégués suppléants; Mmes Hélène CARRE, Catherine GARY et Mr Gérard MATHIEU.

Sous-sol de l'école :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'urgence des travaux à faire au sous-sol de l'école afin de pouvoir utiliser le dortoir qui se trouve au-dessus.

Le conseil municipal délibère sur les devis des artisans et émet une réserve sur les poutrelles métalliques qui sont chiffrées par le maçon et par le menuisier; la question sera posée à l'architecte dès le 15 juillet. Les devis pour ce dossier sont les suivants : Entreprise MESLIER, maçon pour un montant de 10 602,00 euros TTC, Entreprise CARLES, menuisier pour un montant de 13 389,00 euros TTC, Entreprise Sublimm traitement des bois pour un montant de 1 257,36 euros TTC, Entreprise Delage électricité générale pour la pose d'une ventilation mécanique pour un montant de 1 661,87 euros TTC et les frais d'architecte et ingénieur structure DEJA VALIDÉS EN 2019 pour un montant de 4 320,00 euros TTC. Une partie de conseil est en désaccord avec l'architecte ; Madame le Maire invite le conseil à se positionner sur ce dossier et demande un vote à main levée (un conseiller a du quitter la séance pour raisons personnelles) 3 contre le projet, 1 abstention et 6 pour. Le dossier sous-sol est accepté à la majorité.

Prise de paroles des conseillers le souhaitant :

Mr Noël TURGNE indique que des arbres en bordure de route entre Beaulieu et Plaizac sont à élaguer; Une question de Mr Romain THOMAS concernant les devoirs des propriétaires pour ces élagages ? Dossier à relancer.

Travaux fossés rue de la Rente et rue de la Gare, buses à déboucher.

Mme Hélène CARRE indique qu'elle a avec les employés SIVOS, l'employé communal et des conseillers nettoyé les locaux à l'arrière du bureau du SIVOS ainsi que le petit local de la cour de l'école. Elle s'est expliquée sur le problème de l'évier qui avait été mis en vente un peu trop rapidement et qui appartient à la commune. Elle a également reparlé du problème de sécurité dans le jardinet situé près du préau droit; les barrières mises en place seront fixées de façon à ce que les enfants ne puissent pas se blesser. Elle s'est engagée également à faire suivre aux délégués suppléants les convocations aux réunions du SIVOS. Mme CARRE signale le dysfonctionnement de l'alarme incendie située dans le bâtiment préfabriqué à l'entrée à droite.

Mme Claudine RODET intervient auprès de Mme Hélène CARRE sur un point concernant les formations des agents du SIVOS.

Mr Jean-Robert JAROSZ demande au conseil s'il est judicieux de laisser l'éclairage toute la nuit au niveau de l'éolienne et du lavoir. Le conseil souhaite qu'il soit coupé à 23 heures comme l'éclairage public.

Les travaux de mise en conformité demandés par l'APAVE seront réalisés au plus tôt et seront pris sur le budget fonctionnement.

Le portail du local de la cour est à changer. Un devis est en cours.

Pour le fonctionnement des compteurs gaz (GAZPAR) des antennes seront fixées dans le clocher de l'église.

L'escalier de la chair dans l'église est à consolider. Un contact sera pris avec le menuisier.

Décorations de Noël : la discussion est reportée ultérieurement.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures 40 minutes.

Vu pour être affiché le dix-sept juillet deux mille vingt, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, le 17 juillet 2020

 Le Maire,

 Claudine RODET